

Les réponses apportées par le pétitionnaire figurent **en vert**.

1/ Caractéristiques de l'opération

- Les déblais issus des terrassements pour la réalisation du bâtiment d'accueil (2043m³) seront utilisés pour former une nouvelle bosse sur le snowpark. Le volume de remblais nécessaire pour la création de cette bosse est de 3171m³. L'installation de 2 conteneurs sous la bosse et les 2043m³ issus du chantier sont-ils suffisants pour former la bosse? Ou des remblais supplémentaires seront-ils nécessaires ? Le cas échéant, merci de préciser les volumes et leur provenance.
Effectivement il manque 1000m³, qui pour le moment ne seront pas mise en place. La bosse sera mise en forme avec les matériaux disponible lors du chantier uniquement, permettant déjà de réduire le volume de neige nécessaire d'autant.
- Quelle sera l'emprise au sol et la surface de plancher du bâtiment d'accueil ?
on supprime 80m² d'ancien chalet bois pour créer une emprise au sol de 329m² mais dont 191m² de surface de terrasse extérieur et 111 m² de surface de planché sur 2 niveaux.
- En situation actuelle, les deux chalets démolis sont-ils raccordés à l'eau potable et aux eaux usées ? Le plan p7 indique le remplacement de réseaux existants. Pourquoi un remplacement est-il nécessaire ?
non aucun raccordement EU et AEP, a date juste électrique, mais la puissance est trop faible et nécessite de retirer un câble mieux dimensionné pour répondre au besoin du bâtiment.
- Des travaux sont-ils prévus sur le réseau de neige ? La pose de nouveaux enneigeurs est-elle prévue ?
non pas de travaux sur la neige.
- Quand sont prévus les travaux ? Pour quelle durée ?
prévu au printemps 2026 pour 5 mois (juin à octobre)

2/ Enjeux environnementaux

- concernant le périmètre de protection rapprochée du captage AEP du Rocher fendu : des affouillements supérieurs à 2 m sont prévus, nécessitant l'avis d'un hydrogéologue agréé. Le passage de l'expert est prévu le 17 juillet. Il convient de présenter dès ce stade les résultats du rapport de l'hydrogéologue avec les prescriptions définies et les mesures mises en place pour les respecter.
je transfère donc à l'ARS qui est bien passé sur site pour essayer de vous retourner le retour rapidement.
- concernant le risque lié à la présence élevée de radon : il est indiqué dans le cerfa p8 que le projet tiendra compte des prescriptions pour les bâtiments fermés. Il convient de décrire les mesures prises.
pour lutter contre le radon il faut ventiler les espaces clos, ce qui est bien prévu dans le projet.

- concernant l'insertion paysagère du projet dans son environnement proche :
 - le projet est-il localisé à proximité de chemins de randonnée, d'itinéraires VVT ?
oui le chemin passe à proximité d'une route carrossable utilisé par les randonneurs mais également par les VTT pour utiliser un chemin VTT qui retourne à 1800.
 - Une insertion paysagère du projet dans son environnement proche en saison hivernale et estivale est attendue (notamment bâtiment d'accueil et bosse en remblais).
ci-joint une insertion paysagère. Avec toutes les bosses du snow park. Celle non réalisé en terre sont entièrement réalisé en neige. Mais également le plan de situation où l'on voit figurer les routes et pistes et le chalet au carrefour de ces dernières.

1/ Caractéristiques de l'opération

- Vous indiquez qu'il manque 1000m³ de remblais, qui pour le moment ne seront pas mis en place. Ces remblais seront-ils mis en place plus tard ?
Effectivement à date nous ne disposons pas des 1000m³ nécessaire pour finir la bosse si bien que non ils ne seront pas mis en place dans l'immédiat.
Le site pourra ultérieurement faire l'objet d'un dépôt de 1000m³ dans le cadre d'un autre chantier, lorsque l'occasion se présentera.
Sachant que la mise en dépôt ultérieur de ces matériaux ne viendra pas augmenter la surface d'impact au sol, sur ce site déjà anthropisé par le passé.
- Vous indiquez que la bosse sera mise en forme avec les matériaux disponible lors du chantier uniquement, permettant déjà de réduire le volume de neige nécessaire d'autant. La création de la bosse en remblais est-elle vouée à remplacer une bosse existante réalisée avec de la neige ? Si oui, merci de préciser s'il est recouru à de la neige artificielle et quel volume d'eau la réalisation du projet permet-elle d'économiser.
Oui le projet remplace une bosse existante, réalisée avec les réseaux de neige de culture déjà existants sur le site.
1m³ d'eau = 2m³ de neige, de facto le projet va permettre d'éviter l'utilisation sur site d'environ 1000m³ d'eau.

2/ Enjeux environnementaux

- concernant le périmètre de protection rapprochée du captage AEP du Rocher fendu : les résultats du rapport de l'hydrogéologue avec les prescriptions définies et les mesures mises en place pour les respecter sont attendus.
Une fois les sondages réalisés, l'hydrogéologue a donné un avis à l'ARS, cet avis ne nous a pas été communiqué directement. Avec cet avis, l'ARS a produit la réponse qui a été retranscrite dans les annexes complémentaires n°1 et n°4 (mesure MR8) du Cas par Cas.